

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 décembre 2019,

Le cabinet Gide et le Cercle Montesquieu éclairent le futur de la collaboration entre les entreprises et les cabinets d'avocats avec la publication d'une enquête inédite

Le cabinet Gide s'associe au Cercle Montesquieu dans le cadre d'une enquête sur les attentes des entreprises vis-à-vis de leurs cabinets d'avocats "**Entreprises et avocats : quelles nouvelles modalités de collaboration ?**". L'institut d'études indépendant Odoxa a enquêté du 11 juillet au 2 septembre 2019 auprès d'un échantillon très qualifié de 285 directeurs et responsables juridiques de grandes entreprises.

Cette enquête permet d'appréhender les critères déterminants pour les entreprises dans le choix d'un cabinet d'avocats et les principales attentes des dirigeants et directeurs juridiques vis-à-vis de leurs conseils juridiques. L'ensemble des réponses de cette enquête permet de donner les clés d'une collaboration réussie pour les années à venir.

2/3 des répondants affirment que la relation de confiance est leur 1^{er} critère dans le choix d'un cabinet d'avocats

Au même titre que le monde du droit se transforme pour répondre à la complexité de la société, les attentes des entreprises évoluent. Elles attendent ainsi un accompagnement juridique sur-mesure avec une forte dimension conseil. **Stéphane Puel, associé gérant du cabinet Gide**, déclare : « *La confiance est au cœur des relations entre entreprises et avocats. Notre rôle doit évoluer encore plus vers celui d'un véritable partenaire business. C'est ce vers cela que le modèle des cabinets doit évoluer.* ». **Laure Lavorel, présidente du Cercle Montesquieu**, ajoute : « *Pour la première fois, une étude s'intéresse aux relations entre cabinets d'avocats et directions juridiques, relations qui ont profondément évolué ces dix dernières années. Les directions juridiques attendent de plus en plus de leurs conseils une analyse stratégique au plus près des besoins de l'entreprise.* ».

Le besoin d'une collaboration fine et étroite entre les entreprises et leurs avocats, c'est ce qui ressort des résultats de cette enquête. Le cabinet Gide et le Cercle Montesquieu en tirent en particulier trois enseignements majeurs.

Un besoin d'incarnation

La collaboration entre les cabinets d'avocats et les directeurs juridiques est avant tout une question de service. En ce sens, les cabinets d'avocats doivent avoir une approche personnalisée et incarnée vis-à-vis de leurs clients. Au-delà de la légitimité et de la notoriété d'un cabinet, il est essentiel de mettre en avant leurs avocats comme interlocuteurs privilégiés pour les entreprises. En effet, 62 % des personnes interrogées attendent de leurs avocats une bonne écoute et 38 % affirment que la présence d'un avocat en particulier est un critère déterminant dans le choix d'un cabinet d'avocats.

Plus de transparence

L'enquête, avec le témoignage des directeurs juridiques, met en lumière le besoin important de transparence. En effet, les entreprises aspirent à une communication plus régulière et plus fluide avec leurs avocats. En plus de l'écoute, les répondants attendent plus de clarté sur la facturation et sur la pertinence de l'accompagnement proposé. Ainsi, 58 % des directeurs ou responsables juridiques interrogés souhaitent plus de transparence dans le suivi des dossiers, notamment sur la facturation et la qualité des prestations et 59 % sont favorables au transfert de savoir et souhaitent recevoir des formations juridiques de la part de leurs avocats.

Bien comprendre les enjeux business

Autre aspect éclairant de cette étude, les entreprises désirent un accompagnement plus global de la part de leurs avocats. L'enjeu est de tendre vers un rôle de véritable conseil business afin d'accompagner les enjeux stratégiques des entreprises. Sur les 285 personnes sollicitées, 41 % attendent de leurs avocats une très bonne compréhension des mécanismes de leurs entreprises et 28 % désirent être accompagnés au quotidien sur les diverses problématiques.

L'étude complète d'Odoxa est disponible sur demande.

A propos de Gide

Gide est le premier cabinet d'avocats international d'origine française. Fondé à Paris en 1920, le cabinet compte aujourd'hui 12 bureaux dans le monde. Il rassemble 550 avocats, de 35 nationalités différentes, reconnus parmi les meilleurs spécialistes de chacune des branches du droit national et international des affaires.

gide.com | @GideLawFirm

A propos du Cercle Montesquieu

Créé en 1993, le Cercle Montesquieu est aujourd'hui l'un des premiers lieux de réflexion sur la fonction de directeur juridique dans l'entreprise et sur ses aspects managériaux. Ces principales missions sont de promouvoir le directeur juridique et sa fonction, favoriser les échanges professionnels et amicaux entre directeurs juridiques, être reconnu comme un interlocuteur de référence du droit en entreprise, contribuer à la réflexion sur la formation des directeurs juridiques de demain. Le Cercle Montesquieu regroupe plus de 400 directeurs juridiques de tous les principaux secteurs d'activité, d'entreprises privées, publiques, d'associations et d'institutions reconnues.

Pour toute information complémentaire :

Gide

Natacha Boigegrain
Directrice Développement et
Communication
tél. +33 (0)1 40 75 60 24

natacha.boigegrain@gide.com

Sandra Godon
Responsable communication
tél. +33 (0)1 40 75 37 80
godon@gide.com

Elan Edelman

Patrick Chastel
tél. +33 (0)1 86 21 50 38

Patrick.Chastel@elanedelman.com

Lucile Maitre
tél. +33 (0)1 86 21 50 24
Lucile.Maitre@elanedelman.com

Cercle Montesquieu

Maylis Bayvet
Déléguée Générale
tél. +33 (0)1 84 20 26 60

m.bayvet@cercle-montesquieu.fr